

Le Grand Périgueux Communauté d'Agglomération

Inscriptions 2019/2020 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Madame, Monsieur, Chers parents,

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie des services de l'ALSH (centre de loisirs) pour l'année 2019/2020, vous devez compléter un dossier d'inscription.



Attention : il est obligatoire de compléter une nouvelle fiche d'inscription chaque année. Même si vous avez utilisé le service en 2018/2019, la réinscription n'est pas automatique.

L'inscription sur ce document **ne vaut pas réservation** auprès des ALSH en effet, vous devrez compléter un document auprès des ALSH afin de réserver la place les mercredis et pour chaque période de vacances.

Le service enfance reste à votre disposition pour toute information complémentaire.
Comptant sur votre compréhension,

M. Jacques AUZOU
Président de la Communauté d'Agglomération

Pièces obligatoires à fournir avec le dossier d'inscription

Compléter et signer chacun des documents ci-joints :

- la fiche d'inscription,
- la fiche sanitaire,
- la fiche « autorisations et engagements parentaux »,
- l'autorisation de prélèvement automatique et nous fournir un **R.I.B.**, si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique (une autorisation et un RIB par fratries),
- l'attestation d'acceptation au règlement intérieur des structures

Fournir une copie:

- du carnet de santé **partie vaccination**,
- du livret de famille
- du jugement de divorce ou séparation
- de l'attestation de la carte vitale sur laquelle apparaît l'enfant
- de l'attestation d'assurance responsabilité civile valable pour l'année scolaire 2019-2020,
- du Quotient Familial (QF) ou bons vacances MSA ou tous autres justificatifs d'aides.
- Pour une première inscription au service ALSH, fournir les justificatifs 2019.

Pour tous les enfants, en janvier 2020, les nouveaux justificatifs seront demandés pour être réactualisés, pour bénéficier de la tarification modulée (non obligatoire néanmoins).

- de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2019 pour les revenus 2018 pour les familles ne percevant rien de la CAF, à fournir en janvier pour les familles étant inscrites en 2018-2019.

En cas de non présentation de celui-ci, le tarif maximum sera appliqué.

Le QF ne sera prit en compte **qu'une seule fois en janvier** et en début d'année scolaire pour les nouveaux inscrits



Inscription à l'accueil de loisirs

lieu :

ENFANT

Nom Prénoms

Date de naissance/...../..... Département Sexe M F

Adresse

Ecole fréquentée Commune de l'école : Classe (2019/2020)

*Si vous habitez hors de l'Agglomération mais que votre enfant fréquente une école située au sein de l'agglomération ou dans un RPI de l'agglomération, merci de fournir certificat de scolarité

Nom du médecin traitant Téléphone...../...../...../...../.....

Allergie alimentaire oui non Si oui, laquelle :

Autres allergies :

Asthme oui non

P.A.I * oui non (demander document d'autorisation d'utilisation du PAI scolaire)

Mon enfant est bénéficiaire de l'Aide d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) oui non

Régime alimentaire spécifique :

* Les parents dont l'allergie de leur enfant n'a pas encore fait l'objet de l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé **devront prendre contact avec le (la) Directeur(rice) de l'ALSH.**

RESPONSABLES LEGAUX

1^{er} représentant légal (adresse de facturation) **2nd représentant légal/assistant familial**

Nom, prénoms Nom, prénoms

Lien de parenté Lien de parenté

Situation familiale Situation familiale

Adresse : Adresse (si différente du représentant 1) :

.....

.....

Téléphone : Téléphone :

Domicile/...../...../...../..... Domicile/...../...../...../.....

Portable/...../...../...../..... Portable/...../...../...../.....

Travail/...../...../...../..... Travail/...../...../...../.....

Mail Mail

Profession Profession

Adresse employeur Adresse employeur

N° de Sécurité Sociale de rattachement de l'enfant

N° CAF N° MSA

En cas de séparation, le parent n'ayant pas la garde, est-il autorisé à récupérer l'enfant :

oui non

Joindre OBLIGATOIREMENT le jugement de divorce.

Personnes habilitées à récupérer l'enfant :

..... Téléphone/...../...../...../.....-...../...../...../...../.....
..... Téléphone/...../...../...../.....-...../...../...../...../.....
..... Téléphone/...../...../...../.....-...../...../...../...../.....

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Pour adhérer au prélèvement automatique, merci de compléter et signer le document du Grand Périgueux prévu à cet effet et d'y joindre un RIB.

Pour les personnes ayant déjà souscrit au prélèvement automatique en 2018-2019 et qui souhaitent le maintenir cette année, merci de cocher cette case

Il n'est pas nécessaire de retourner une nouvelle demande. Sauf en cas de changement de compte bancaire.

PROTECTION DES DONNEES

Les personnels administratifs ainsi que les personnes en charge de votre enfant auront accès aux données administratives que vous nous transmettez, afin d'établir la facturation au plus juste, assurer la protection de votre enfant...

L'obligation administrative légale est de conserver ces éléments durant 10 ans minimum.

A tout moment, vous pouvez accéder aux informations que vous nous avez transmises, vous pouvez les rectifier ou nous demander de les effacer.

Dans ce dernier cas, ne pouvant plus assurer nos obligations légales d'organisateur d'ALSH, nous ne pourrions plus accueillir vos enfants.

Le délégué à la protection des données au Grand Périgueux est Mr Philippe DAL'AGATA : dpd@grandperigueux.fr / 0553358600.

J'accepte que ces données soient traitées (cocher la case). Dans le cas contraire nous ne pourrions plus assurer la sécurité de votre enfant de fait nous ne l'accueillerons pas.

Nous soussignés(es), responsables légaux de l'enfant déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche, nous engageons à signaler toute modification en cours d'année et avoir pris connaissance du règlement intérieur et des éléments liés à la protection des données.

Fait à : le :

Signature(s) obligatoire(s) des responsables légaux

IL EST IMPORTANT DE REMPLIR TOUTES LES DONNEES DE LA FICHE D'INSCRIPTION. SI CELLE-CI N'EST PAS COMPLETE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PEUT REFUSER, POUR DES RAISONS DE RESPONSABILITES, L'ACCES A LA STRUCTURE.

Autorisations et Engagements Parentaux

Je (nous) soussigné(s),

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant

AUTORISE mon enfant à pratiquer toutes les activités de l'ALSH

oui

non

AUTORISE mon enfant **de plus de 6 ans** à partir seul à l'issue de l'ALSH

oui

non

AUTORISE mon enfant à participer à des sorties pédagogiques quel que soit le moyen de transport sur tous les temps d'animation de l'ALSH

oui

non

AUTORISE que mon enfant soit filmé, photographié pendant les activités, pour tout support de diffusion interne au Grand Périgueux, presse, flyer, internet, magazine et ce pendant toutes les années où mon enfant fréquentera l'ALSH

oui

non

M'ENGAGE à respecter les règles de fonctionnement des ALSH de la Communauté d'Agglomération consignées dans le règlement intérieur.

M'ENGAGE à reprendre mon enfant si son comportement est jugé incompatible avec le respect du règlement.

M'ENGAGE à signer un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) si mon enfant a un problème de santé qui doit être pris en charge.

Fait à :

le :

Signature(s) obligatoire(s) des responsables légaux